Adhésion pour la saison 2026-2027

Eléments à fournir au club

La phase d'adhésion pour la saison 2026-2027 débute.
Pour que celle-ci puisse se faire dans les meilleures conditions possibles, vous trouverez ci-dessous toutes les informations utiles pour vous aider dans cette démarche.
3 éléments composent votre dossier d'adhésion :

- Aspect santé (selon votre situation – cf ci-dessous) : un auto-questionnaire, un certificat médical, une attestation Parcours Prévention Santé (PPS)
- Une fiche de renseignements adhérent
- Le règlement de votre cotisation

Nous vous remercions par avance de les réunir, et de venir les remettre au stand qui sera mis en place les mercredis et vendredis, à partir du 02 septembre, date de reprise des entraînements.

ASPECTS SANTE

▶ JOUEURS MINEURS à la date de prise de la licence

Répondez aux questions de l'auto-questionnaire de santé pour mineur (formulaire 26-10) **:**

- ⇨ Si vous avez répondu « NON » à toutes les questions :
 - Terminez de compléter le document (partie ATTESTATION située sous le questionnaire)
 - Fournissez ce document au club (aucun certificat médical n'est à fournir)
- ⇨ Si vous avez répondu « OUI » à une ou plusieurs questions :
 - Fournissez un certificat médical au club
 - Présentez au médecin le questionnaire renseigné, et éventuellement le modèle de certificat médical établi par la FFTT (formulaire 26-9)

▶ JOUEURS MAJEURS

Nouveauté 2026 : pour les joueurs majeurs, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace désormais l'auto-questionnaire de santé pour majeur.
Le PPS se réalise en ligne : https://malicence.fftt.com/login/
Retrouvez toutes les informations sur le site de la FFTT : https://www.fftt.com/parcours-prevention-sante-pps/

Joueurs de 18 à 64 ans	Réalisez votre PPS : ⇨ Si vous vous reconnaissez dans l'un des symptômes d'alerte évoqués lors des différentes étapes : fournissez un certificat médical au club ⇨ Si vous n'avez aucun des symptômes d'alerte évoqués lors des différentes étapes : à la fin de la procédure, téléchargez l'attestation et envoyez-là par mail au club à asttdainville@gmail.com Un certificat médical peut toutefois être présenté en remplacement du PPS.	
Joueurs de 65 ans et plus	**Vous changez de catégorie vétéran (intervalle de 5 ans) ?**	Fournissez un certificat médical au club
	Vous êtes dans l'intervalle entre 2 catégories (et votre pratique est continue) ?	- Réalisez votre PPS - Fournissez au club le document correspondant à votre situation (PPS ou certificat médical – cf ci-dessus, § Joueurs de 18 à 64 ans)

FICHE DE RENSEIGNEMENT ADHERENT

Complétez la fiche avec tous les renseignements attendus (formulaire majeur ou mineur selon le cas)

REGLEMENT DE LA COTISATION

Le montant de la cotisation annuelle dépend de l'âge de l'adhérent et du type de licence souscrite (loisir ou compétition).
Les montants pour la saison 2026-2027 sont les suivants :

<table>
<tr><th></th><th>COMPÉTITION</th><th>LOISIR</th></tr>
<tr><td>Vétéran (né avant 1986)</td><td rowspan="3">90</td><td rowspan="3">70</td></tr>
<tr><td>Senior (né entre 1987 et 2007)</td></tr>
<tr><td>Junior (né entre 2008 et 2011)</td></tr>
<tr><td>Cadet (né en 2012 et 2013)</td><td rowspan="4">75</td><td rowspan="4">60</td></tr>
<tr><td>Minime (né en 2014 et 2015)</td></tr>
<tr><td>Benjamin (né en 2016 et 2017)</td></tr>
<tr><td>Poussin (né en 2018 et après)</td></tr>
</table>

Pour le règlement, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Chèque (libellé à l'ordre de « ASTT Dainville »)
- Espèces
- Carte bleue (paiement lors de votre venue au club)
- Pass'sport (numéro à communiquer au club)